

Reconnue d'intérêt général

Sotteville-lès-Rouen, le 17 décembre 2025

Chère Madame, cher Monsieur,

Je remercie les 37 personnes qui ont assisté à la présentation de la **croisière sur le Nil** qui aura lieu du **5 au 12 décembre 2026**.

En réponse à la demande générale, j'ai le plaisir de vous adresser en pièce jointe le descriptif de ce voyage. Son coût est de **1369 €**.

Toute variation - en plus ou en moins - du coût du transport (carburant, redevances, taxe sur les billets d'avion) serait communiquée au plus tard 20 jours avant le départ.

L'agence se chargera de l'obtention des visas (présentation de la CNI valide jusqu'en juillet 2027 admise avec production de 2 photos d'identité, ou du passeport valide admis sans photo supplémentaire).

Il a été précisé que la conclusion du contrat de groupe de l'agence Rond-Point-Evasion le 15 janvier 2026 est soumise au versement d'un acompte de 30%, et convenu qu'il soit effectué en deux versements.

Le supplément éventuel pour chambre individuelle est de 360€.

Les excursions optionnelles pourront être souscrites sur place.

Pour l'option Le Caire il est préférable de l'indiquer au moment de l'inscription (elle s'effectue en avion et le nombre de places est limité).

Aussi, si vous confirmez votre inscription, le fractionnement suivant du règlement vous est proposé :

- **acompte** individuel de 30% (**410 €**) transmis avant le 1er janvier 2026, effectué en 2 chèques : le premier de 210 € sera encaissé le 8 janvier et le second de 200 € encaissé le 8 février.
- **Solde** en 4 versements :

Sans option Le Caire

240 € les 15 avril, 15 juin et 15 août
239 € le 15 octobre

Avec option Le Caire

330 € les 15 avril, 15 juin et 15 août
349 € le 15 octobre

Eventuellement ajouter 90 € sur les 4 versements du solde si option chambre individuelle.

Tous les chèques seront établis à l'ordre du compte spécifique **ANR76 VOYAGES**
et adressés à **ANR76 - 465 rue de Paris - 76300 SOTTEVILLE LES ROUEN**.

J'attire votre attention sur les conditions particulières liées à l'assurance multirisques :

En cas d'annulation par un voyageur, les retenues effectuées par l'agence seraient de 30% plus de 90 jours avant le départ, 60% de 90 jours à 31 jours avant le départ, 80% de 30 jours à 15 jours avant le départ, 100 % de 14 jours à 0 jours avant le départ.

Le cas échéant, il conviendrait de nous informer de tout événement médical provoquant l'annulation du voyage dès sa survenance afin de déclarer le sinistre à l'assureur sous 48 heures.

Si vous confirmez votre participation je vous remercie de compléter le bulletin d'inscription afin qu'il parvienne avant 1er janvier prochain.

N'hésitez pas à m'appeler pour toute précision complémentaire.

Présentée comme une destination revée, j'ose espérer que ce voyage répondra à vos attentes, et vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Cordialement,

*Pierre Genty
Vice-président ANR76
mobile : 06 01 85 24 15*